

QUELLES SONT LES PIÈCES À PRÉSENTER ?

Lors de votre démarche en ligne, pensez à préparer les documents suivants :

- **Taxe Habitation 2022 recto-verso** (téléchargeable sur votre compte <https://www.impots.gouv.fr/portail/>)
- Si vous êtes nouvel arrivant à Libourne, le contrat de bail ou quittance de loyer de moins de 2 mois ou bien l'acte notarié en cas de nouvelle acquisition entre 2022 et 2023.
- Le livret de famille + copie du jugement et calendrier de garde alternée pour les parents divorcés ou séparés.
- Le carnet de santé pour les pages de vaccination afin de renseigner les dernières dates des vaccins obligatoires.

Lors de l'admission auprès de la directrice ou directeur d'école, pensez à vous munir des pièces suivantes :

- Le certificat d'inscription scolaire délivré par l'Espace Familles
- Le certificat de radiation (pour les nouveaux arrivants).

RAPPEL Depuis le 1^{er} janvier 2018, 11 vaccins sont devenus obligatoires. Cela concerne uniquement les élèves de maternelle. Les conditions de vie en collectivité et notamment dans les écoles imposent que les vaccins soient à jour.

Vaccinations obligatoires pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018

| Âge approprié | 2 mois | 4 mois | 5 mois | 11 mois | 12 mois | 16-18 mois |
|--|--------|--------|--------|---------|---------|------------|
| Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite | | | | | | |
| Coqueluche | | | | | | |
| Haemophilus influenzae de type b (HIB) | | | | | | |
| Hépatite B | | | | | | |
| Pneumocoque | | | | | | |
| Méningocoque C | | | | | | |
| Rougeole-Oreillons-Rubéole | | | | | | |



Et pour les élèves déjà inscrits sur une école publique de Libourne ?

L'Espace Familles simplifie vos démarches, vous n'avez pas besoin de faire l'inscription dans les cas suivants :

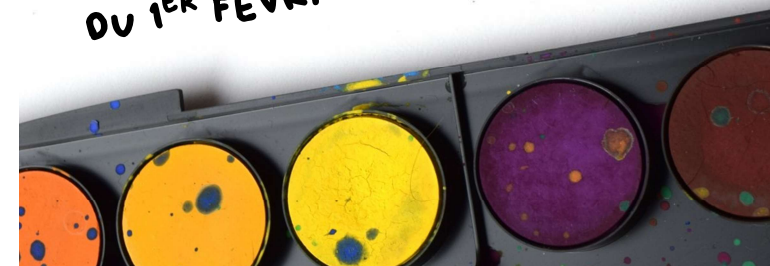
- **en grande section**, les élèves seront inscrits automatiquement en CP sur l'école élémentaire. Les familles recevront courant avril un courrier avec lequel elles devront prendre RDV par téléphone ou par courriel avec les directions des écoles élémentaires.
- **En moyenne section**, uniquement les élèves de la maternelle Antoine de Saint-Exupéry seront inscrits directement en grande section sur l'école primaire Myriam Errera.
- Pour le **groupe scolaire de l'Epinette** comme les années précédentes, les inscriptions de Grande Section vers le CP se feront directement sur place.



RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2023



INSCRIPTIONS
DU 1^{ER} FÉVRIER AU 10 MARS 2023



POUR PLUS DE SIMPLIFICATION, OPTEZ POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE ET RÉALISEZ TOUTES LES DÉMARCHES EN UNE SEULE FOIS :

- Inscription scolaire
- Inscription à la restauration scolaire
- Inscription à la garderie
- Fiche sanitaire
- Dossier du Quotient Familial

RENDEZ-VOUS SUR VOTRE
ESPACE CITOYENS

www.espace-citoyens.net/libourne/espace-citoyens

Inscriptions scolaires 2023-2024

QUI EST CONCERNÉ ?

1 Les enfants nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour une entrée en **Petite Section** de maternelle (obligatoire dès l'âge de 3 ans).

2 Les nouveaux arrivants à Libourne pour tous les niveaux.

3 Pour les élèves déjà scolarisés à Libourne et qui changent d'établissement.

QUAND ?

La campagne des inscriptions scolaires débute le **mercredi 1^{er} février 2023** et se clôture le **vendredi 10 mars 2023**.

PAR QUI ?

Seuls les représentants légaux de l'enfant peuvent faire l'inscription. En cas de séparation, les 2 parents exerçant l'autorité parentale doivent donner leur accord. Une attestation écrite peut être demandée.

COMMENT ?

L'inscription se réalise en deux étapes :

1 **L'inscription administrative** auprès de la Ville de Libourne via son service Espace Familles qui vous délivre un certificat d'inscription mentionnant le nom et les coordonnées de l'école où est affecté votre enfant.

2 **L'admission pédagogique** auprès de la directrice ou du directeur de l'école en vous munissant du certificat d'inscription scolaire remis par l'Espace Familles.

LA DÉMARCHE EN DÉTAILS

Les inscriptions s'effectuent de préférence en ligne sur la plateforme numérique Espace Citoyens



1 Si vous êtes connus de notre service et que vous avez déjà un compte personnel, connectez-vous :

2 Rendez-vous ensuite dans la rubrique :



3 Démarrez la démarche et renseignez tous les champs en joignant le justificatif de domicile, une copie du Livret de Famille, puis validez.

4 Une fois votre demande transmise et traitée par notre service, vous recevrez par mail le certificat d'inscription scolaire.

5 Grâce au certificat, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'établissement scolaire pour procéder à l'admission de votre enfant.

Si vous n'êtes pas connus de nos services

Dans l'**Espace Citoyens**, pavé intitulé « **Je n'ai pas d'espace** », cliquez sur le bouton « **créer mon espace** »



Renseignez les informations demandées (identité, adresse, moyen de contact, authentification).

Pour l'authentification, choisissez librement votre identifiant et votre mot de passe.

Si vous ne souhaitez pas faire cette démarche en ligne, vous pouvez vous rendre sans rendez-vous à l'accueil de l'Espace Familles pour retirer le dossier et/ou le déposer aux horaires d'ouverture du service :

- Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h
- Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h30 – Fermé au public l'après-midi
- Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h

📞 Information et renseignements au 05 57 55 55 22

📧 [Contact_Espace_Famille@libourne.fr](mailto>Contact_Espace_Famille@libourne.fr)

✉ 12 Rue Paul Bert – 33500 LIBOURNE

